



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
RESTREINTE

CES/1996/R.30/Add.1
24 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Quarante-quatrième réunion plénière
(Paris, 11-13 juin 1996)

PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIERE DE STATISTIQUE
DANS LA REGION DE LA CEE, 1996/97 ET 1997/98 :
PRESENTATION INTEGREE

**SOUS-PROGRAMME 1
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE**

Structure de la présentation intégrée

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CEI STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Sous-programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique
(CES/1996/R.30/Add.1)

Sous-programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes
(CES/1996/R.30/Add.2)

Sous-programme 3 : Statistiques économiques (CES/1996/R.30/Add.3)

Sous-programme 4 : Statistiques sociales et démographiques
(CES/1996/R.30/Add.4)

Sous-programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/1996/R.30/Add.5)

Sous-programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat
(CES/1996/R.30/Add.6)

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

- i) Décembre-février : le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.
- ii) Mars-juin : le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion annuelle qui a lieu en juin.
- iii) Juillet-août : le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de juin en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, l'information présentée dans les six documents mentionnés plus haut a été modifiée en fonction des décisions prises par la Conférence à sa réunion plénière de juin 1996. Lors de cette réunion plénière, la Conférence a approuvé les parties de la présentation intégrée se rapportant à son propre programme de travail. Elle a également formulé des suggestions et donné des conseils au sujet des projets d'activités futures exposés dans les parties de la présentation intégrée se rapportant aux programmes de travail d'autres organisations internationales.

4. Chaque sous-programme est divisé en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNEES : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

RESULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

POINTS SUR LESQUELS A ETE APPELEE L'ATTENTION DE LA CONFERENCE : Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE A SA REUNION PLENIERE DE 1996 : Liste des décisions concernant son programme de travail qu'il est recommandé à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière.

REUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES : Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR : Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, serait chargée d'élaborer à l'intention du Bureau des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation et d'évaluer au nom de la Conférence les progrès accomplis au regard des objectifs et résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITES ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES : Description des principales activités des organisations dans ce domaine au cours des deux prochaines années. Sous cette rubrique des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE ainsi que les rangs de priorité applicables dans le cadre du propre programme de travail de la Conférence. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail). Les activités à entreprendre dans le cadre du programme de travail de la Conférence sont affectées d'un "rang de priorité A, B ou C". Le rang de priorité A est attribué aux activités que la Conférence doit entreprendre dans le domaine considéré en 1996/97, le rang de priorité B à celles prévues pour 1997/98, mais pas avant, et le rang de priorité C aux activités que la Conférence ne prévoit pas d'entreprendre au cours des deux prochaines années.

Listes des priorités et des réunions

5. La liste des priorités résumant les principaux types d'activités que la Conférence prévoit d'effectuer au cours des deux prochaines années au titre de tous les projets du sous-programme figure à la fin du présent additif, de même qu'une liste récapitulative des réunions que la CEE, Eurostat et l'OCDE prévoient d'organiser durant la même période.

Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence

6. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

Autres renseignements connexes

7. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite au début de chacun d'eux. Un bref document (CES/1996/R.30) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles qui y sont employés.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Sous-programme	Elément de programme
<p><u>Sous-programme 1</u> : Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/1996/R.30/Add.1)</p>	<p>1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux</p> <p>1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique</p> <p>1.3 Pays en transition dans la région de la CEE</p> <p>1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)</p>
<p><u>Sous-programme 2</u> : Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/1996/R.30/Add.2)</p>	<p>2.1 Gestion de l'infrastructure informatique</p> <p>2.2 Collecte et traitement des données statistiques</p> <p>2.3 Diffusion et échange de l'information statistique</p> <p>2.4 Classifications des branches d'activité, des produits et des professions</p> <p>2.5 Recherche-développement statistique</p> <p>2.6 Données géographiques et régionales</p> <p>2.7 Mise en valeur des ressources humaines</p>
<p><u>Sous-programme 3</u> : Statistiques économiques (voir document CES/1996/R.30/Add.3)</p>	<p>3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale</p> <p>3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements</p> <p>3.3 Commerce international des marchandises</p> <p>3.4 Transports</p> <p>3.5 Commerce (secteur de la distribution)</p> <p>3.6 Commerce international de services</p> <p>3.7 Tourisme</p> <p>3.8 Autres services marchands et services non marchands</p> <p>3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat</p> <p>3.10 Statistiques agricoles</p> <p>3.11 Statistiques industrielles</p> <p>3.12 Statistiques de l'énergie</p> <p>3.13 Statistiques de la science et de la technique</p> <p>3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques</p> <p>3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques</p>

Sous-programme	Elément de programme
<p><u>Sous-programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/1996/R.30/Add.4)</p>	<p>4.1 Indicateurs et cadres sociaux 4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe 4.3 Enquêtes sociales polyvalentes 4.4 Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques 4.5 Recensements de la population et des habitations 4.6 Statistiques de la santé 4.7 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale 4.8 Statistiques sur l'éducation et la formation 4.9 Statistiques culturelles 4.10 Statistiques du travail 4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité) 4.12 Statistiques des établissements humains et du logement 4.13 Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus 4.14 Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier 4.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques</p>
<p><u>Sous-programme 5</u> : Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement (voir document CES/1996/R.30/Add.5)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles 5.2 Comptabilité de l'environnement 5.3 Bases de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p>
<p><u>Sous-programme 6</u> : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/1996/R.30/Add.6)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données 6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

SOUS-PROGRAMME 1
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE

1.1 PROMOTION ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES MULTILATERAUX

Objectifs au cours des prochaines années : Entretenir des relations multilatérales entre organisations internationales de statistique sur les questions concernant les services nationaux de statistique; minimiser les doubles emplois en matière de collecte de données auprès des pays membres; assurer la compatibilité des données publiées; encourager la cohérence dans les ordres du jour des commissions, groupes de travail, équipes spéciales et groupes statistiques pour que les divers échanges de vues menés à l'échelon international aient un effet synergique; et promouvoir l'adoption de programmes de travail unifiés avec des priorités homogènes.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Décisions de la Conférence des statisticiens européens relatives à son programme de travail adressées au secrétariat de la CEE, et conseils de la Conférence aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE et à d'autres organisations internationales ou supranationales relatifs aux activités de leurs programmes de travail concernant les statistiques. Elaboration périodique d'accords et de protocoles largement diffusés sur des questionnaires unifiés, des bases de données uniques et des programmes de travail et ordres du jour harmonisés. Soumission de programmes de travail intégrés et de programmes rationalisés de collecte des données à des instances telles que la Conférence des statisticiens européens, à sa réunion plénière annuelle, et la Commission de statistique de l'ONU. Démonstration effective de cohérence dans la diffusion des données par les services internationaux de statistique.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- Le Bureau de la Conférence a réalisé un examen approfondi des sous-programmes 1, 2, 5 et 6 durant son mandat 1995/96 (il avait examiné les programmes 3 et 4 au cours de son mandat précédent).
- Depuis sa réunion de février 1996, le Bureau dispose de rapports succincts du rapporteur axés sur les questions et préoccupations stratégiques, ce qui constitue une aide nouvelle et importante pour examiner les futures activités en matière statistique prévues par les organisations internationales et qui auront une incidence sur les pays de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Le Bureau s'aidera de ces rapports pour définir les points essentiels de chaque projet qui méritent d'être portés à l'attention de la réunion plénière.
- Le texte ci-dessus concernant les objectifs et les résultats attendus est nouveau et résulte de l'examen approfondi du sous-programme 1 par le Bureau en 1995/96. Le projet 1.1 doit englober la gestion des relations multilatérales entre organisations statistiques internationales ou supranationales.

Décisions adoptées par la Conférence à la réunion plénière de 1996 :

La Conférence a :

- Désigné la CEE comme rapporteur de cet élément de programme.
- Approuvé les activités à entreprendre par la Conférence au titre de cet élément de programme (voir la liste à la section ci-dessous "Activités et moyens").

Réunions au cours des deux prochaines années :

CEE-Eurostat-OCDE : réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes (annuelles)

CEE-Eurostat-OCDE : nombreuses réunions des divers groupes de travail intersecrétariats.

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Equipes spéciales exerçant une fonction de coordination :

La Commission de statistique de l'ONU a créé des groupes de travail intersecrétariats chargés de traiter les questions de coordination et questions connexes dans les domaines de la statistique énumérés ci-après (pour un complément d'information sur les activités de ces groupes de travail, voir d'autres parties de la présentation intégrée, comme indiqué).

- a) Equipe spéciale de la comptabilité nationale (voir le projet .1 dans le document CES/1995/R.30/Add.3).
- b) Equipe spéciale des statistiques des finances (voir le projet .2 dans le document CES/1995/R.30/Add.3).
- c) Equipe spéciale des statistiques du commerce international (voir le projet 3.3 dans le document CES/1995/R.30/Add.3).
- d) Equipe spéciale des statistiques des services (voir le projet 3.6 dans le document CES/1995/R.30/Add.3).
- e) Equipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (voir le projet 3.9 dans le document CES/1995/R.30/Add.3).
- f) Equipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment (voir le projet 3.11 dans le document CES/1995/R.30/Add.3).
- g) Equipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté (voir le projet 4.13 dans le document CES/1995/R.30/Add.4).

h Equipe spéciale des statistiques de l'environnement (voir le document CES/1995/R.25/Add.5).

Activités de la CEE : (Priorité A de la Conférence)

a) Coordonner l'établissement de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, sur la base des données fournies par la CEE, EUROSTAT, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU, les institutions spécialisées, etc.

b) Collaborer, avec Eurostat et l'OCDE, à l'organisation des réunions consacrées à l'examen conjoint annuel des programmes et de celles des groupes de travail intersecrétariats dans différents domaines de la statistique.

c) Etablir l'inventaire des activités de coopération statistique internationale dans la région de la CEE pour les réunions plénières annuelles de la Conférence.

d) Coordonner les travaux statistiques entrepris par d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et/ou par les divisions de la CEE.

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : L'OCDE continuera à coopérer avec d'autres institutions internationales, en particulier en participant aux réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes. Elle continuera aussi d'avoir des contacts réguliers avec les autres principaux acteurs.

Activités d'Eurostat (Thème 05 : Relations institutionnelles (en partie)) : Eurostat continuera à coopérer avec d'autres institutions internationales, en particulier en participant aux examens conjoints des programmes. Il continuera aussi d'avoir des contacts réguliers avec les autres organisations internationales et principaux acteurs.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU : La Division collabore avec Eurostat, l'OCDE et d'autres organisations internationales pour améliorer la coordination des travaux internationaux dans le domaine des statistiques commerciales (voir le texte concernant la Division au titre du projet 3.3 (Commerce international de marchandises) dans le document CES/1996/R.30/Add.3).

Fonds monétaire international (FMI) : Les activités du FMI concernant la promotion et la coordination des travaux statistiques internationaux s'articulent, dans une large mesure, autour d'un certain nombre de comités et d'équipes spéciales qu'il est chargé de convoquer ou auxquels il participe. Le Fonds convoque le Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique, le Comité sur les statistiques de balance des paiements du FMI, et l'Equipe spéciale des statistiques des finances de la Commission de statistique de l'ONU et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC. Le Comité directeur offre aux organisations internationales un cadre de réunion

qui leur permet de se rencontrer régulièrement pour coordonner leurs projets d'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique et partager leurs données d'expérience.

Le Comité sur les statistiques de balance des paiements du FMI a été créé en 1992 en vue de contrôler l'application des recommandations présentées dans les rapports des deux groupes de travail du FMI (Report on the Measurement of International Capital Flows [Rapport sur l'évaluation des flux de capitaux internationaux] et Report on the World Current Account Discrepancy [Rapport sur l'écart statistique dans les comptes courants globaux]), de conseiller le Fonds au sujet de problèmes méthodologiques et de problèmes de compilation qui se posent dans le contexte des statistiques sur la position de balance des paiements et sur la position d'investissements internationaux, et d'encourager une coordination accrue des activités de collecte des données entre les différents pays. Le Comité est composé d'organisations internationales (BRI, IME, Eurostat, FMI et OCDE) et des services nationaux de statistique intéressés (actuellement Allemagne, Australie, Canada, Chili, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Singapour). L'une des principales tâches actuelles du Comité est de réaliser pour décembre 1997 une étude concertée des investissements de portefeuille. Un groupe d'étude spécial sur les investissements de portefeuille a été constitué en 1994 pour participer à ce projet. Le Comité et son groupe d'étude se réunissent généralement une ou deux fois par an.

L'Equipe spéciale des statistiques des finances de la Commission de statistique de l'ONU et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC a été créée en 1993; elle a pour mandat de promouvoir la coordination et la coopération dans le domaine des activités de collecte et de diffusion des données et des travaux méthodologiques, pour ce qui touche les statistiques financières. L'Equipe spéciale est composée des organisations internationales intéressées (BRI, IME, Eurostat, FMI, OCDE, Division de statistique de l'ONU et Banque mondiale). Ses travaux se déroulent au cours de réunions et par correspondance avec les pays (la dernière réunion a eu lieu en novembre 1994).

Le FMI est membre des équipes spéciales énumérées ci-après qui relèvent de la Commission de statistique de l'ONU et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC : le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, l'Equipe spéciale des statistiques du commerce international, l'Equipe spéciale des statistiques des prix, l'Equipe spéciale des statistiques de l'environnement et l'Equipe spéciale des statistiques des services; il assiste également aux réunions organisées par Eurostat, l'IME et l'OCDE dans des domaines d'intérêt commun.

Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants : Le Comité s'attache à coordonner les travaux statistiques et à aligner et à harmoniser les outils statistiques avec les normes internationales dans les domaines du système de comptabilité nationale, des statistiques économiques, démographiques et sociales, et du traitement des données et de l'information des pays membres de la Communauté.

Les documents en cours d'élaboration sont examinés par le Conseil scientifique du Comité, des groupes d'étude et des réunions spéciales. Une fois mis au point, ils sont distribués, sous forme de recommandations,

aux services nationaux de statistique. Les documents méthodologiques sont publiés dans des bulletins d'information six fois par an en vue d'une large diffusion auprès des divers utilisateurs.

Le Comité fournit gratuitement des services consultatifs.

1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GENERALE INTERESSANT DIRECTEMENT LES PRESIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE

Objectifs au cours des prochaines années : Examiner les questions de gestion et de politique statistique générale aux échelons international, national et régional (sous-national) qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique. Permettre à ces derniers d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur des questions touchant l'organisation, la gestion et les relations avec le monde extérieur des institutions dont ils ont la charge; établir des priorités en matière d'élaboration de normes et de méthodes statistiques internationales et encourager leur utilisation; permettre aux chefs des organismes statistiques d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur l'évolution des besoins dans le domaine de la statistique qui crée une pression en faveur d'une réforme des politiques et institutions statistiques. Examiner des questions telles que la stratégie de développement des services nationaux de statistique, l'élaboration et la conception générale des statistiques officielles et la déontologie dans le domaine de la statistique. Promouvoir l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle. Analyser la contradiction entre la demande croissante de statistiques et la contraction des ressources. Encourager la diffusion des "meilleures pratiques statistiques" entre les pays de la CEE. Renforcer le rôle que les statistiques jouent aux échelons national et international.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Décisions à l'intention de la Conférence et conseils aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE et organisations internationales ou supranationales relatifs aux activités de leurs programmes de travail concernant les statistiques. Comptes rendus des réunions des chefs des organismes de statistique. Minutes des principales réunions du Bureau communiquées à la réunion plénière en tant que documents de séance. Exemples d'application des principes fondamentaux de la statistique officielle et rapports périodiques à la Commission économique pour l'Europe à ce sujet.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- Le Bureau de la Conférence a prié Eurostat, l'OCDE et le FMI d'élaborer pour le 1er août des descriptions succinctes de la manière dont ces organismes appliquent les principes fondamentaux, de sorte que le secrétariat de la CEE puisse en tirer un projet de synthèse que le Bureau examinera à sa réunion de l'automne 1996. Le Bureau décidera si ce projet peut servir de base à l'examen des principes lors de la réunion plénière de 1997 ainsi qu'à un rapport ultérieur à la Commission économique pour l'Europe.

- Le texte ci-dessus concernant les objectifs et les résultats attendus est nouveau et résulte de l'examen approfondi du sous-programme 1 par le Bureau en 1995/96. Le projet 1.2 doit englober les questions de gestion et de politique statistique générale aux échelons international, national et sous-national qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique.

Décisions adoptées par la Conférence à la réunion plénière de 1996 :

La Conférence a :

- Retenu le thème "Incidences des progrès de l'informatique sur les opérations statistiques : considérations relatives à la gestion" comme sujet du débat de fond qui aura lieu à la réunion plénière de 1997.
- Décidé de tenir la réunion plénière de 1997 à Genève.
- Désigné la CEE comme rapporteur de cet élément de programme.
- Approuvé les activités à entreprendre par la Conférence au titre de cet élément de programme (voir la liste à la section ci-dessous "Activités et moyens").

Réunions au cours des deux prochaines années :

CEE : Réunion plénière annuelle de la Conférence (juin 1997, Genève).

CEE : 3 à 4 réunions du Bureau de la Conférence par an.

CEE : Séminaire de la Conférence des statisticiens européens à l'intention des chefs des services de statistique (25-27 septembre 1996, Lisbonne (Portugal)).

OCDE : Réunion des chefs des services nationaux de statistique (juin 1996 et 1997).

Eurostat : Réunions CPS - 4 par an.

Eurostat : Groupe de travail sur le programme statistique annuel - 1 par an.

Eurostat : Séminaire DGINS - 1 par an.

Eurostat : CEIES - 1 réunion plénière, 4 réunions de sous-comités, 2 réunions du bureau par an.

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Activités de la CEE : (Priorité A de la Conférence)

a) Réunion plénière annuelle de la Conférence des statisticiens européens;

b) Réunions périodiques du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, faisant fonction de comité directeur de la Conférence;

c) Examen à la quarante-cinquième réunion plénière (1997) du thème "Incidences des progrès de l'informatique sur les opérations statistiques : considérations relatives à la gestion" comme sujet du débat de fond (notes préparées par l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la Norvège, le Portugal et la République tchèque);

d) Convocation en septembre 1996 à Lisbonne (Portugal) d'un séminaire sur le thème "Les statistiques officielles : le passé et l'avenir", à l'intention des chefs des services de statistique. L'examen du thème du Séminaire comprendra cinq parties : i) restructuration du passé; ii) régions, Etats et fédérations - problèmes de géographie variable; iii) statisticien : une profession ? iv) conflits entre les innovations et la continuité; et v) ce que nous léguerons aux générations futures;

e) Elaboration d'un résumé des communications nationales sur l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle aux fins de sa présentation à la Conférence (la date devra être déterminée par le Bureau de la Conférence).

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : En raison de l'augmentation du nombre de ses membres, l'OCDE s'efforcera de définir des normes minimales et moyennes pour la communication des statistiques. Il est prévu de recommander ces normes sous une forme appropriée à l'intention des pays membres actuels et futurs. En outre, les dix principes fondamentaux de la statistique officielle, adoptés par la CEE en 1992, serviront de critères pour évaluer les systèmes statistiques des nouveaux pays membres.

Dans le cadre de la définition de ces normes, des travaux ont été entrepris pour passer en revue, en collaboration étroite avec les pays membres, la politique statistique suivie implicitement par l'OCDE jusqu'ici et pour expliciter davantage le rôle de l'OCDE en matière de statistiques officielles. Parallèlement, la Direction des statistiques a entrepris, dans le cadre d'un projet global de l'OCDE, une opération de planification stratégique pour elle-même et pour les statistiques de l'OCDE en général.

Activités d'Eurostat (Thèmes 02, 05, 06, 07, 08, 09, 79 : Programme statistique, relations institutionnelles (en partie), gestion et administration du personnel (en partie), perfectionnement de l'infrastructure statistique) : L'activité de planification et programmation statistique est centrée sur les tâches suivantes : préparation du programme statistique de l'Union européenne pour la période 1998-2002 (approbation du CPS prévue

fin 1996 et décision du Conseil fin 1997); élaboration du programme de travail pour 1997, compte tenu des aspects politiques et financiers ainsi que des aspects relatifs à la charge de travail des répondants et aux coûts-avantages; et organisation de réunions, notamment des réunions des comités, du CPS et de la DGINS ainsi que de réunions communes CPS/EEE; préparation et gestion des réunions du groupe de travail sur le programme statistique annuel et de l'équipe spéciale coûts-avantages, d'une réunion CEIES, y compris les réunions des sous-comités et du bureau. Missions de programmation auprès des Etats membres (4 à 5 par an). Présentation au CPS du rapport d'évaluation 1993-1995 sur le programme statistique multiannuel.

Une analyse coûts-avantages a été entreprise. Les conclusions de l'équipe spéciale seront appliquées. Une approche pragmatique sera mise au point afin de permettre au CPS de fixer un ordre de priorité pour le programme de travail d'Eurostat.

Programmation de la planification stratégique pour 1997 et application des décisions proposées par les divers groupes de travail en 1995.

Application du programme de travail détaillé élaboré avec l'aide d'un Etat membre disposé à aider, avec Eurostat, le Service statistique grec. Mise à jour du programme de travail détaillé élaboré par l'INE (Portugal) en collaboration avec Eurostat.

Adoption par le Conseil de la décision de la Commission sur le rôle d'Eurostat au sein des départements de la Commission. Suivi des négociations de la Conférence intergouvernementale concernant l'incorporation des statistiques dans les Traités.

Elaboration d'une politique de détachement d'experts nationaux, notamment élaboration d'un système de carrière, et lancement de procédures de sélection d'experts nationaux détachés, accompagnées de plans de carrière, avec les Etats membres intéressés. Recrutement des candidats des nouveaux Etats membres ayant réussi le concours. Préparation avec les services nationaux de statistique de concours de recrutement de statisticiens.

Préparatifs du déménagement de tous les services d'Eurostat au bâtiment Joseph Bech à Luxembourg (prévu début 1997).

Activités d'autres organismes :

Conseil de l'Europe : Les travaux du Groupe de projet "protection des données" en vue d'élaborer un projet de recommandation sur la protection des données à caractère personnel rassemblées et exploitées à des fins statistiques se poursuivent. Ce projet est mis au point par un groupe de travail composé d'experts (juristes et statisticiens) nommés par les gouvernements et un nombre restreint d'observateurs (dont Eurostat) participent à ses réunions. Il est possible qu'à sa réunion de juin 1996 le Groupe approuve le texte qui serait alors transmis au Comité directeur des questions juridiques qui se réunira en novembre 1996. Ce calendrier sera peut-être modifié vu le nouveau mandat dévolu à l'Union européenne en la matière, et l'opportunité d'une coordination avec elle avant que le texte ne soit soumis au Comité directeur.

Fonds monétaire international : A la suite de la crise financière mexicaine de 1994 et compte tenu de la nécessité, non encore satisfaite, de rendre directement accessibles aux utilisateurs internationaux et de publier en temps voulu les données économiques essentielles concernant les marchés des capitaux émergents, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI a demandé au Fonds d'établir des normes de diffusion des statistiques économiques et financières dans le public. Pour le moment, une double norme a été proposée : la première, plus exigeante, que les pays industriels et les pays à marché de capitaux sont libres d'adopter et la seconde, générale, applicable à tous les pays. Ces normes seront compatibles avec les règles de communication régulière de données au FMI aux fins de la surveillance continue des politiques économiques des pays membres. Les deux normes portent sur la couverture, la périodicité et la régularité ainsi que des éléments vérifiables concernant l'accès par le public, l'intégrité et la qualité.

En ce qui concerne l'accès par le public, les éléments vérifiables engloberaient la diffusion préalable de calendriers de publication et la mise en circulation simultanée auprès de toutes les parties intéressées. Pour l'intégrité, il s'agirait de la diffusion des conditions dans lesquelles les statistiques officielles sont élaborées, notamment en ce qui concerne la confidentialité des informations individuellement identifiables, la mise en évidence de l'accès interne des pouvoirs publics aux données avant publication, l'indication des observations des ministères lors de la diffusion des statistiques, et la fourniture d'informations concernant la révision et la notification préalable des principaux changements de la méthodologie. En ce qui concerne la qualité, les éléments vérifiables concerneraient la divulgation de la documentation relative à la méthodologie et aux sources utilisées pour élaborer les statistiques et des composantes des séries agrégées, la diffusion à l'intérieur d'un cadre statistique et/ou la diffusion de comparaisons et rapprochements avec des données connexes.

En ce qui concerne la norme plus rigoureuse, le FMI prévoit de créer un panneau d'affichage électronique qui fournira les informations courantes (métadonnées) sur 1) les programmes de publication des catégories de données qui constituent la norme, 2) le cas échéant, les plans de travail pour perfectionner les données et 3) l'intégrité et la qualité. Reste à déterminer le rôle éventuel du FMI dans la surveillance du respect de la norme ainsi que la possibilité d'établir des liaisons électroniques entre les métadonnées et les données. Il se peut aussi que le FMI ait à offrir une assistance technique à des pays durant les périodes de transition et de démarrage.

Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants : Les activités seront axées sur la mise au point d'une méthodologie statistique commune à tous les Etats membres de la Communauté, l'élaboration d'un système uniforme d'indicateurs statistiques fondé sur des classifications et d'autres normes statistiques généralement reconnues ainsi que la mise au point de statistiques systématiques décrivant l'évolution socio-économique et l'interaction entre les Etats de la Communauté. L'unité de vues et l'échange de données d'expérience s'opèrent par le truchement de groupes de travail spéciaux dans des domaines particuliers de la statistique, des consultations et des échanges d'informations et de plans, ainsi que des réunions sur des sujets et des questions d'intérêt commun.

1.3 PAYS EN TRANSITION DANS LA REGION DE LA CEE

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et la création de programmes statistiques de valeur des pays à économie de marché aux pays en transition dans la région de la CEE; contribuer à l'application des normes internationales dans ces pays; leur fournir des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques des pays à économie de marché.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales ou supranationales en vue des trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- En 1996/97, Eurostat intensifiera son programme de coopération, examinant la qualité et la comparabilité internationale des statistiques économiques de base (comptabilité nationale par exemple) de certains pays en transition, car il devra adresser en 1997 un rapport à ce sujet à la Commission européenne pour ce qui est des PECO qui ont demandé à être admis dans l'Union européenne.

Décisions adoptées par la Conférence à la réunion plénière de 1996 :

La Conférence a :

- Désigné la CEE comme rapporteur de cet élément de programme.
- Approuvé les activités à entreprendre par la Conférence au titre de cet élément de programme (voir la liste à la section ci-dessous "Activités et moyens").

Réunions au cours des deux prochaines années :

CEE : Ateliers de formation et autres activités sur certains sujets, organisés chaque année à l'intention des pays en transition dans le cadre du projet régional de la Division de statistique de la CEE relatif aux statistiques sociales et démographiques financé par le PNUD (ces réunions et activités ne font pas partie du programme de travail de la Conférence).

Eurostat : Groupe de travail et Comité directeur avec les pays d'Europe centrale et orientale (une fois par an).

Eurostat : Groupe de travail et Comité directeur avec les Etats nouvellement indépendants et la Mongolie (une fois par an).

FMI : Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique (deux à trois réunions par an).

FMI : Réunion avec les pays et les organisations internationales pour examiner le perfectionnement des normes et des résultats obtenus durant la période de transition.

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Activités de la CEE : (Priorité A de la Conférence)

a) Structurer l'ensemble des sous-programmes et des réunions plénières de la Conférence de manière à tenir compte des préoccupations prioritaires des pays en transition.

b) Apporter assistance et conseils aux pays en transition, sous forme de services fournis à ces pays par le Conseiller régional de la CEE en statistique.

c) Participer aux efforts concertés interinstitutions visant à aider les pays en transition.

d) Le secrétariat de la CEE est l'agent d'exécution d'un projet régional triennal (1995-1997) financé par le PNUD ayant pour objet d'accroître les moyens dont disposent les services nationaux de statistique des pays en transition pour produire des statistiques sociales et démographiques fiables, actuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Le secrétariat est responsable de la gestion et de la mise en oeuvre du projet. Les travaux dans le cadre de ce projet devraient être axés sur les cinq priorités suivantes : i) aider les Etats nouvellement indépendants et autres pays en transition intéressés à planifier et organiser leur prochain recensement de la population (recensement de l'an 2000); ii) aider les pays en question à beaucoup mieux utiliser les données administratives pour les statistiques de l'état civil, la santé, l'éducation, etc.; iii) aider ces pays à améliorer les moyens dont ils disposent pour réaliser des enquêtes auprès des ménages; iv) les aider à améliorer leurs infrastructures informatiques; v) les aider à établir à brève échéance des recueils nationaux de statistiques qui réuniront le maximum de données sociales et démographiques disponibles (ces activités ne font pas partie du programme de travail de la Conférence).

Ressources du secrétariat : Importantes.

Activités de l'OCDE : Coopère avec la CEE aux fins de collecte de données auprès des pays en transition et lui communique des données à court terme. Participe activement aux travaux du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique (Comité Ripert).

L'OCDE apporte une aide à tous les pays en transition. Cette assistance porte essentiellement sur la comptabilité nationale, les statistiques de prix et les parités de pouvoir d'achat, les indicateurs économiques à court terme et les enquêtes de conjoncture. Les activités décrites ci-dessous intéressent tous les pays en transition avec certaines modifications. En 1996, les programmes des pays qui ont demandé à adhérer à l'OCDE seront modifiés

pour tenir compte du statut de leur demande. L'expérience acquise par ces pays constituera un lien très précieux entre les pays membres de l'OCDE et les pays qui en sont encore à un stade précoce de la transition.

Les services de statistique des pays en transition continueront à avoir besoin d'une aide pour estimer leurs comptes nationaux. Cette aide prendra la forme de missions périodiques d'assistance technique du personnel de l'OCDE et de spécialistes des pays membres, et d'ateliers organisés à l'intention de groupes de pays voisins pour échanger des renseignements sur les problèmes rencontrés et les solutions adoptées. En 1996, l'accent continuera à être mis sur l'intégration de la compilation des comptes dans les programmes de travail ordinaires des pays concernés, celle-ci n'étant plus considérée comme une activité spéciale. On accordera une attention particulière à l'amélioration de la base statistique des comptes nationaux, par exemple la couverture des activités des petites entreprises privées ou le perfectionnement des coefficients déflateurs pour les comptes nationaux.

L'activité relative aux statistiques des prix est destinée à aider les pays en transition à élaborer des indices de prix qui reflètent les variations des prix réels du marché. Un accent particulier est accordé aux indices des prix de la construction et des biens d'équipement dans le cadre du CPE, ainsi qu'aux coefficients d'ajustement des prix pour les comptes nationaux. Des ateliers à l'intention des statisticiens des prix de pays en transition voisins seront organisés pour échanger des renseignements sur les problèmes pratiques de la mesure des prix. D'ici à la fin de 1995, les parités de pouvoir d'achat (PPA) de tous les pays en transition seront disponibles. Pour la Russie, le Bélarus, l'Ukraine et la République de Moldova, l'année de référence est 1993. Pour les huit autres pays de la CEI et la Russie, on dispose d'une comparaison sur la base de 1994. En 1996, les travaux seront axés sur l'élaboration permanente des chiffres exprimant la PPA pour les pays en transition.

Les enquêtes de conjoncture portant sur l'industrie, la construction et le commerce de détail sont désormais courantes dans la plupart des PECO. Les résultats de ces enquêtes sont les premières statistiques conformes à la logique du marché à apparaître dans les pays en transition. Les travaux se poursuivent pour arriver au même résultat avec les enquêtes de consommation. Le transfert des connaissances acquises par les PECO aux Etats nouvellement indépendants, qui a débuté en 1994, se poursuivra en 1996. Les travaux visant à utiliser les résultats des enquêtes de conjoncture conjointement avec d'autres indicateurs à court terme pour déterminer les indicateurs avancés de l'activité économique en Pologne et en Hongrie seront élargis à d'autres PECO et à la Russie. Le secrétariat continuera aussi à fournir des conseils et une formation aux techniques de l'ajustement saisonnier et à l'analyse des séries chronologiques pour une grande variété d'indicateurs à court terme.

Les bases de données des statistiques économiques sont mises à jour et développées sur gros et micro-ordinateurs pour chacun des pays en transition. Elles portent sur les comptes nationaux, les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture et les statistiques de la main-d'oeuvre ainsi que les statistiques à court terme des prix, du commerce, de la production

industrielle, de la masse monétaire, etc. Les bases de données sont régulièrement mises à jour et les séries sont disponibles au sein du secrétariat et à l'extérieur par accès direct et disquette ainsi que sous forme de publications imprimées.

Toutes ces activités font l'objet d'une coordination périodique et, le cas échéant, d'une coopération avec d'autres organisations internationales. Par exemple, des ateliers sont organisés conjointement avec le FMI au sujet des comptes nationaux trimestriels et des prix et avec Eurostat et la Commission européenne pour les enquêtes de conjoncture.

Activités d'Eurostat (Thème 90 : Coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale) : La coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, y compris les Etats baltes, est financée au titre du programme PHARE de l'Union européenne. Eurostat est chargé de la coordination internationale des activités multilatérales et bilatérales dans tous les domaines de la statistique, qui sont gérées par l'Union européenne, les pays de l'EEE-AELE, d'autres membres du Groupe des 24 et des organisations internationales.

Les objectifs, orientations stratégiques et priorités du programme d'assistance technique pour 1996/97 ont été fixés dans la Déclaration commune qu'Eurostat a signée avec sept pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie) en janvier 1994 et une Déclaration similaire signée en juillet 1995 avec les Etats baltes. Il s'agit :

- de permettre au système statistique des pays en cause d'appuyer le processus décisionnel et le suivi des politiques menant à l'introduction d'une économie de marché dans des sociétés démocratiques;
- d'introduire les normes, classifications et méthodologies statistiques utilisées par l'Union européenne et au niveau international;
- d'aider les services statistiques à être en mesure, au moment de l'adhésion, de fournir à la Commission européenne les mêmes statistiques que tous les autres Etats membres;
- de transmettre les données nécessaires aux négociations relatives à l'adhésion.

Si récemment le programme mettait surtout l'accent sur le premier objectif, à savoir le transfert de compétences statistiques, à l'avenir il dépendra fortement de l'orientation politique nettement affirmée en faveur de l'adhésion à l'Union européenne par la plupart des pays de la région. En d'autres termes, l'un des objectifs majeurs du programme à l'avenir sera la convergence avec les besoins statistiques de l'Union.

Concrètement, deux types d'action deviendront importants.

Des projets pilotes seront entrepris pour obtenir des résultats tangibles, par exemple, pour commencer, dans les domaines de la démographie des entreprises nouvelles, des transports routiers et du commerce intérieur. L'objectif n'est pas seulement de transférer des connaissances importantes mais de commencer à travailler avec les pays d'Europe centrale et orientale selon des modalités qui ne diffèrent pas trop de celles des Etats membres, tout en répondant aux besoins de données de l'Union sur ces sujets hautement importants.

Eurostat prévoit également d'entreprendre en 1996 un effort concerté de collecte des données dans ces pays. Cela devrait permettre d'intégrer pleinement les statistiques de ces pays dans le système statistique européen au moment de l'adhésion. La coordination avec toutes les organisations internationales qui recueillent des données est déjà très importante pour éviter une charge superflue et les doubles emplois.

La coopération statistique multilatérale de l'Union européenne avec les Etats nouvellement indépendants et la Mongolie relève du programme Tacis de l'Union. Ce programme prévoit le transfert de connaissances aux services statistiques bénéficiaires avec l'appui des instituts statistiques des Etats membres et, sur une échelle assez limitée, au moyen d'experts d'Eurostat et d'autres instituts et services de consultants spécialisés en statistiques.

Le principal objectif du programme est de favoriser les réformes dans ces pays en leur offrant les avantages de l'expérience de l'Union européenne. Sans négliger la nécessité de perfectionner à court terme les statistiques dont l'Union européenne et d'autres organismes internationaux ont besoin, la Commission s'attache principalement au développement à long terme des systèmes statistiques de ces pays.

Les programmes sont conformes aux efforts du Groupe des 24 pour coordonner l'aide statistique aux républiques issues de l'ex-Union soviétique. A cet égard, la Commission (Eurostat) intervient dans trois domaines : registres des activités industrielles et commerciales, statistiques commerciales et statistiques du commerce extérieur. Ces domaines sont particulièrement importants pour élaborer les informations auxquelles l'Union européenne se réfère dans la rédaction des accords de commerce et de coopération.

En ce qui concerne l'assistance technique, des spécialistes se rencontrent régulièrement au sein d'équipes jumelées. Pour ce qui est de la formation, des stages sont organisés à l'intention de statisticiens et d'instructeurs, en particulier au centre de formation qui a été créé à Berlin avec l'aide organisationnelle et logistique de la Statistisches Bundesamt. En outre, Eurostat intervient chaque fois que cela est nécessaire pour répondre aux demandes émanant des services de statistique, à l'échelon supérieur et/ou interadministratif, afin d'encourager l'examen des conditions dans lesquelles peut être mis sur pied un système statistique de qualité à un coût raisonnable et dans des délais acceptables. Cette intervention prend habituellement la forme de groupes d'études qui réunissent des spécialistes des Etats membres et des divers services compétents des pays bénéficiaires.

Eurostat a créé un réseau de "conseillers de haut niveau" qui servent d'intermédiaires pour un dialogue permanent avec les échelons les plus élevés des services statistiques des pays nouvellement indépendants et de la Mongolie, afin d'examiner leurs difficultés et leurs besoins, et aussi pour agir au plus haut niveau afin de construire un système statistique de qualité. La Commission détache également dans ces pays ou groupes de pays des conseillers résidents ou semi-résidents chargés de la coordination locale et de l'appui aux projets.

En 1996-1997, la coopération statistique au titre du programme Tacis sera davantage axée sur les priorités nationales, sans négliger toutefois les initiatives multinationales. Des fonds seront également disponibles pour la production pilote de nouvelles statistiques et leurs publication et diffusion. Une partie du budget global sera allouée à l'acquisition d'équipements (principalement matériel informatique), en vue de contribuer à la réalisation des objectifs définis pour les divers projets.

En ce qui concerne la Fédération de Russie, les principaux thèmes sont les suivants : registres des activités industrielles et commerciales, statistiques commerciales, commerce extérieur, enquêtes sur l'emploi (réalisées auprès des ménages) et sur le coût de la main-d'oeuvre (auprès des entreprises), statistiques de la population, R-D et innovation, indicateurs à court terme, publications et relations publiques. Dans chacun des autres pays, les domaines d'activité d'Eurostat seront couverts, en réalisant des économies d'échelle lorsque cela est possible. Selon les pays, Eurostat interviendra aussi dans d'autres domaines, conformément aux priorités définies par chaque pays.

Activités d'autres organisations :

Activités du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique :
L'objectif du Comité directeur consiste à améliorer la coordination de l'assistance technique en cours ou prévue en matière de statistique aux pays de l'ex-Union soviétique.

Il offre aux organisations internationales un cadre de réunion qui leur permet de se rencontrer régulièrement pour coordonner leurs projets d'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique et partager leurs données d'expérience. A cette fin, les organisations membres se voient confier le rôle de centres de coordination de l'assistance technique dans les domaines qui les intéressent et relèvent de leur compétence et une base de données, complétant le registre SCCET de l'OCDE, a été établie pour faciliter la coordination de leurs activités ainsi que, dans la mesure du possible, des programmes des donateurs bilatéraux. Les membres du Comité directeur et les principaux donateurs bilatéraux peuvent accéder directement (en ligne) à la base de données. Le Comité directeur est composé des services/départements de statistique de l'ONU, de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, de l'Union européenne, de l'OCDE, du BIT, du FMI, de la FAO et de la Banque mondiale. Le FMI assure son secrétariat.

Division de statistique de l'ONU : La Division prévoit d'organiser deux ateliers de formation financés par le FNUAP, le premier à Ashkabat (Turkménistan) en 1996 (éventuellement en mars) sur les recensements de la population et le second à Bucarest (Roumanie), éventuellement en mai 1996, sur l'utilisation de certains logiciels (PopMap, PC-Edit et Xtable) pour traiter les résultats des recensements de la population.

Banque mondiale : Appui à la restructuration des systèmes statistiques des pays en transition financé au moyen de prêts et de dons selon qu'il convient.

Fonds monétaire international (FMI) : Le programme d'assistance technique du FMI aux pays en transition concerne tous les aspects des statistiques macroéconomiques ainsi que la fourniture de conseils systémiques sur l'organisation des activités statistiques pour répondre à la demande de ce type de statistiques qui s'est considérablement modifiée. Les moyens mis en oeuvre consistent en missions sur le terrain de deux à trois semaines, séminaires et ateliers nationaux et régionaux et cours de formation à l'Institut commun de Vienne et à l'Institut du FMI à Washington. En outre, quatre conseillers en statistique résidents ont été nommés dans des pays en transition (Républiques baltes, Fédération de Russie, Kazakstan et Ukraine) et deux autres devraient l'être au Bélarus et au Kirghizistan. Le programme porte sur les statistiques de la balance des paiements, les statistiques des finances publiques, les statistiques monétaires et bancaires et les statistiques des prix, les statistiques du commerce extérieur et de la comptabilité nationale. Les travaux sur les statistiques des prix ont été principalement axés sur l'élaboration de l'indice des prix à la consommation et, plus récemment, sur la mise au point de l'indice des prix à la production. En outre, le FMI devrait nommer deux conseillers régionaux résidents en matière de statistiques de la balance des paiements : l'un pour l'Arménie, le Bélarus et la Géorgie, l'autre pour l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. L'assistance technique est financée par les fonds propres du FMI ainsi que par des sources extérieures, en particulier le PNUD et le compte administré du Japon, une modalité spéciale financée par le Gouvernement japonais en vue d'appuyer l'assistance technique aux pays membres du FMI.

OIT : L'OIT poursuivra ses activités visant à aider les pays en transition à produire des statistiques du travail fiables et cohérentes à des fins de décision et d'information, par le biais de missions techniques à court terme, de formation et de projets d'envergure financés par d'autres organismes. L'OIT continuera de faire partie du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique (il est trop tôt pour définir le calendrier des réunions de l'OIT durant la période).

1.4 RELATIONS AVEC DES PAYS HORS DE LA REGION DE LA CEE (NOTAMMENT DES PAYS DE LA REGION MEDITERRANEENNE)

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et la création de programmes statistiques de valeur des pays à économie de marché de la région de la CEE à des pays hors de celle-ci; contribuer à l'application des normes

internationales dans ces pays; leur fournir des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises des organismes statistiques des pays à économie de marché.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales ou supranationales en vue des trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace. Examen périodique, par le Bureau de la Conférence et par celle-ci à sa réunion plénière, des modalités de transfert et/ou d'utilisation efficaces de l'expérience statistique des pays membres de la CEE au bénéfice de pays hors de la région de la CEE.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- En 1996/97, Eurostat intensifiera son programme de coopération avec les pays méditerranéens dans le cadre du programme EUROMED de l'Union européenne, afin d'amener ses travaux avec ces pays à un niveau comparable à celui de son programme de coopération avec les PECO.

Décisions adoptées par la Conférence à la réunion plénière de 1996 :

La Conférence a :

- Désigné la CEE comme rapporteur de cet élément de programme.
- Approuvé les activités à entreprendre par la Conférence au titre de cet élément de programme (voir la liste à la section ci-dessous intitulée "Activités et moyens").

Réunions au cours des deux prochaines années :

Eurostat : Groupe de travail : coopération statistique avec les pays en développement (11 et 12 décembre 1996).

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Activités de la CEE : (Priorité A de la Conférence)

Transférer les connaissances et les données d'expérience utiles acquises dans le cadre du programme de travail de la Conférence qui intéressent les pays en développement (par exemple, dans des domaines comme les recensements de la population et des habitations et les statistiques de l'environnement), au moyen, notamment, de rapports soumis à la Commission de statistique.

Ressources du secrétariat : Minimales.

Activités de l'OCDE : (Tous les travaux de l'OCDE relatifs aux pays d'autres régions relèvent des statistiques économiques, aussi sont-ils présentés au titre de l'élément de programme 3.XX du sous-programme 3

(Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques), sous la rubrique "Coopération technique avec les pays en développement" - voir CES/1996/R.30/Add.3).

Activités d'Eurostat (Thème 49 : Coopération statistique avec les pays en développement) : Eurostat continuera de promouvoir l'application pratique et effective du principe de subsidiarité à l'égard des Etats membres, l'objectif étant d'assurer une coordination poussée entre les mesures prises respectivement par les divers Etats Membres dans les pays en développement et par la Commission afin qu'elles se renforcent mutuellement, et d'accroître le degré d'efficacité de ces mesures. L'approche adoptée consiste à commencer de façon pragmatique par un échange d'informations sur les divers programmes de coopération statistique, puis de prendre des décisions au cas par cas sur les possibilités d'opérations communes bilatérales ou multilatérales. Les fonctions de gestion seront confiées à l'institution la mieux placée pour les exercer.

Les principales priorités demeureront la formation de statisticiens, l'aide à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur (en particulier le projet EUROTRACE) et l'aide à l'élaboration des statistiques sur la sécurité alimentaire.

Des relations ont été nouées avec la Chine pour examiner les possibilités d'une coopération statistique entre ce pays et l'Union européenne.

Les activités d'Eurostat en Amérique latine s'étendent désormais aussi aux pays du Mercosur.

Le bassin méditerranéen représente une région prioritaire d'importance stratégique et l'Union européenne souhaite soutenir les pays méditerranéens dans les efforts qu'ils déploient pour transformer leur région en une zone de paix, de stabilité, de prospérité et de coopération, et est désireuse à cette fin d'établir un partenariat euroméditerranéen. La Conférence intergouvernementale sur le partenariat euroméditerranéen de Barcelone en novembre 1995 a été suivie d'un séminaire statistique à Valence en décembre de la même année. Ce séminaire a examiné les principaux modes de coopération statistique entre les systèmes statistiques des pays du sud et de l'est de la Méditerranée et de l'Union européenne. Il s'ensuivra un développement de la coopération avec les pays ci-après : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, ex-territoires occupés sous juridiction palestinienne, Jordanie, Syrie, Turquie, Malte et Chypre.

Activités d'autres organisations :

Division de statistique de l'ONU : Deux conseillers interrégionaux offrent leurs services aux pays en développement. Un appui financier modeste pour la formation de statisticiens est également disponible sous forme de bourses.

Fonds monétaire international (FMI) : Le FMI fournit une assistance technique à tous ses pays membres en développement, principalement dans les domaines des statistiques des finances publiques, de la balance des paiements

et des statistiques monétaires et bancaires, mais également en ce qui concerne les statistiques du commerce extérieur et des prix et, dans une moindre mesure, la comptabilité nationale. Dans tous ces domaines, l'assistance technique prend la forme de missions sur le terrain d'une durée de deux à trois semaines et dans certains cas des conseillers statisticiens résidents du FMI ont été nommés. L'assistance technique est financée par les ressources propres du FMI et par des sources extérieures, en particulier le PNUD et le compte administré du Japon.

OIT : Des statisticiens du travail de haut niveau ont été désignés en tant que membres des équipes multidisciplinaires de l'OIT basées respectivement à Abidjan, Addis-Abeba et Bangkok. Ils sont chargés de fournir des conseils techniques dans le domaine des statistiques du travail ainsi qu'au sujet de la conception, de l'application et de l'évaluation des projets, et de donner leur avis en ce qui concerne la préparation et la mise à jour des objectifs, stratégies et programmes par pays de l'OIT, ainsi que les recherches et analyses connexes. Des services consultatifs à court terme sont aussi fournis par le personnel du Bureau de statistique. Une assistance à long terme est assurée sous forme de projets sur fonds extérieurs, principalement en vue de la mise en place d'une infrastructure appropriée et de la formation du personnel national.

Conseil de l'Europe : Du 15 au 27 octobre 1996, une conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement, sera organisée par le Conseil de l'Europe à Palma de Majorque (Espagne). Son objet est d'encourager le dialogue entre l'Europe et les Etats du sud et de l'est de la Méditerranée sur des questions d'une grande actualité : a) les tendances démographiques et leurs conséquences à moyen et à long terme; b) les flux migratoires vers l'Europe, leurs causes profondes, leur évolution et leurs effets sur les pays d'origine et les pays de destination; c) la relation entre développement économique et émigration - le rôle et l'efficacité de la coopération et du partenariat. La conférence réunira démographes, économistes, parlementaires, représentants des autorités locales et régionales et hauts fonctionnaires d'Europe et des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (pour les travaux connexes, voir également le projet 4.11 dans le document CES/1996/R.30/Add.4).

Annexe I**LISTE DES PRIORITES DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS
POUR 1996/97 ET 1997/98****Sous-programme 1 (Organisation et fonctionnement des services de statistique)**

a) 1996/97

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS LISTE DES PRIORITES POUR 1996/97			
Elément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 1997
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique - Préparation de la (des) réunion(s) consacrée(s) à l'examen conjoint des programmes - Elaboration d'un inventaire des ressources sur les travaux statistiques dans la région de la CEE - Divers groupes de travail intersecrétariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc. - Eurostat, OCDE - Toutes les organisations - Organisations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de présentation intégrée - Rapport - Inventaire
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion plénière de la Conférence - Organisation de débats de fond - Organisation des réunions du Bureau - Préparation du séminaire de Lisbonne 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les organismes internationaux agissant dans la région - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel de la Conférence - Documents de travail - Rapports du Bureau; minutes des réunions - Rapport
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> - Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional - Participation aux activités de coordination interinstitutions - Gestion, en qualité d'agent d'exécution, du projet régional du PNUD pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc. - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI - PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité, selon que de besoin - Rapports d'activité, selon que de besoin - Rapport d'activité, selon que de besoin
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Division de statistique de l'ONU, commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité, selon que de besoin

b) 1997/98

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS			
LISTE DES PRIORITES POUR 1997/98			
Elément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 1998
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique - Préparation de la (des) réunion(s) consacrée(s) à l'examen conjoints programmes - Elaboration d'un inventaire des ressources sur les travaux statistiques dans la région de la CEE - Divers groupes de travail intersecrétariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc. - Eurostat, OCDE - Toutes les organisations - Organisations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de présentation intégrée - Rapport - Inventaire
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion plénière de la Conférence - Organisation de débats de fond - Organisation des réunions du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les organismes internationaux agissant dans la région - - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel de la Conférence - Documents de travail - Rapports du Bureau; minutes des réunions
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> - Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional - Participation aux activités de coordination interinstitutions - Gestion, en qualité d'agent d'exécution, du projet régional du PNUD pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc. - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI - PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité, selon que de besoin - Rapports d'activité, selon que de besoin - Rapport d'activité, selon que de besoin
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Division de statistique de l'ONU, commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité, selon que de besoin

Annexe II

LISTE RECAPITULATIVE DES REUNIONS INTERNATIONALES
Sous-programme 1 (Organisation et fonctionnement des services de statistique)

	Principale organisation responsable			
	CEE	Eurostat	OCDE	Autres organismes
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion consacrée à l'examen conjoint des programmes (avec Eurostat et l'OCDE) (annuelle) - Réunions des groupes de travail intersecrétariats (divers) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de groupes de travail intersecrétariats (divers) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de groupes de travail intersecrétariats (divers) 	Division de statistique de l'ONU (Sous-Comité du CAC des activités statistiques)
1.2 Question de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> - 45ème et 46ème réunions plénières de la Conférence (juin 1997 et juin 1998) - 4 réunions du Bureau de la Conférence (par an) - Séminaire à l'intention des chefs des services de statistique (septembre 1996) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions CPS-DGINS (4 par an) - Séminaire DGINS (annuel) - Groupe de travail sur le programme statistique annuel (annuel) - CEIES - Une réunion plénière, six réunions de sous-comités, deux réunions du bureau (par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion annuelle des chefs des services nationaux de statistique organisée juste avant ou juste après la réunion plénière de la Conférence 	
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions organisées par le secrétariat de la CEE à l'intention des pays en transition, dans le cadre du projet financé par le PNUD sur le développement des statistiques sociales (ces réunions ne font pas partie du programme de travail de la Conférence) 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail et Comité directeur avec les pays d'Europe centrale et orientale (réunion annuelle) - Groupe de travail et Comité directeur avec les Etats nouvellement indépendants et la Mongolie (réunion annuelle) 		<ul style="list-style-type: none"> - Division de statistique de l'ONU : ateliers de formation sur les recensements de la population (au Turkménistan et en Roumanie, 1996) - FMI : Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique (réunion annuelle); réunions avec des pays et des organisations internationales sur le bilan de la transition
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)		<ul style="list-style-type: none"> - Coopération statistique avec les pays en développement - Conférence des pays méditerranéens 		
